

SERVICE EDUCATION
JLS/MJH

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MAI 2008

DELIBERATION

OBJET : Participation aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires privés du 1^{er} degré – année scolaire 2008-2009

Rapporteur : Danielle BIGOIN

Il est proposé de fixer la participation aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires privés du 1^{er} degré, de la manière suivante pour l'année scolaire 2008-2009, et ce à compter du 1^{er} septembre 2008 :

ETABLISSEMENTS CONCERNES	Année scolaire 2007-2008	Année scolaire 2008-2009
<u>Ecoles implantées sur Ploemeur</u>		
Ecoles maternelles	546,48 €	562,88 €
Ecoles élémentaires	326,19 €	335,98 €
<i>Participation versée par élève ploemeurois</i>		
<u>Ecoles extérieures à la commune</u>		
Ecoles maternelles	531,86 €	547,82 €
Ecoles élémentaires	291,10 €	299,84 €
<i>Participation versée par élève ploemeurois</i>		

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- AUTORISE le maire à verser cette participation communale pour l'année scolaire 2008-2009.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
L'Adjointe déléguée à l'éducation

Danielle BIGOIN